

Québec, 1 septembre 2004

Je suis un lecteur intéressé (Utilisateur, loisirs) et qui trouve enrichissant le travail que vous faites. Il y a cependant un élément que je ne retrouve pas à date:

L'illogisme et les sommes ridicules demandées aux entreprises qui contreviennent à la loi. On a chargé 650\$ à une entreprise pour un certificat non exposé...et 7 500\$ à une autre pour 36 infractions (208\$...) de nature POLLUANTE!!! (Voir site du MRNFP) en 2004. C'est moins qu'un *ticket* de vitesse..... Il est évident qu'à ce coût il est moins dispendieux d'enfreindre la loi...

Je pense que les lois sont adéquates, que la majorité des intervenants sont de bonne foi, sauf qu'on ne se donne rien, comme outil, pour mettre au pas les délinquants...

Jean Bouchard

Pont-Rouge

G3H 2H3

jeanreneb@hotmail.com